

MESURE 24

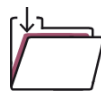
Réinterroger les risques et les aménagements au regard des évolutions climatiques



Long terme



En lien avec le
Plan de Parc



Mesures 1, 2, 4, 5, 25,
26, 27, 28, 29, 30 et 32

Sur le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, les risques technologiques et naturels historiques sont ceux liés au nucléaire et Séveso, à l'inondation ou l'effondrement des coteaux comme des cavités souterraines et, dans une moindre mesure, le retrait et gonflement des argiles ou encore l'incendie de massifs forestiers. La quasi-totalité des communes est concernée.

Si l'État pilote et accompagne la prévention de ces risques* et la gestion de crise en cas de catastrophe*, il appartient aux acteurs locaux de s'organiser pour améliorer leur résilience*. A ce jour, les communes et les filières économiques ne sont pas toutes prêtes à faire face aux risques amplifiés par le changement climatique.

Les évolutions tendanciennes sont aujourd'hui connues : augmentation des températures, accentuation des périodes de sécheresse et intensification des événements pluvieux courts, baisse de l'eau disponible... Quasiment invisibles ces dernières années, elles se révèlent très problématiques, annonciatrices de catastrophes à venir.

Ces évolutions révèlent des organisations et des aménagements inadaptés, avec notamment l'artificialisation des sols. Ils changent la nature des risques et leur répartition : vagues de chaleurs plus longues et plus intenses, tempêtes plus violentes, fortes pluviométries renforçant le risque d'effondrement du coteau, de coulées de boues ou d'inondations dans des secteurs jusque-là non identifiés dans les plans de prévention des risques. Par ailleurs, la sécheresse des sols est un risque émergent auquel le territoire n'est pas préparé. Associée à l'élévation des températures, elle accroît les risques d'incendie et de gonflement ou retrait des argiles. Ce dernier risque est actuellement le plus coûteux pour les assurances et les propriétaires.

De ce fait, le territoire est devenu plus vulnérable aux catastrophes naturelles : équipements, aménagements et sols sont menacés par ces phénomènes extrêmes.

Le changement climatique peut impacter les personnes et les biens, empêcher les déplacements, bloquer l'économie locale et l'accès aux ressources vitales telles que l'eau, l'alimentation ou l'énergie. Face à ces risques aux effets cumulés, le Parc peut mobiliser son expertise pour inviter les acteurs à repenser les aménagements, les équipements, le bâti en s'appuyant sur la nature.

Définitions

***Résilience** : capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposée à des dangers d'y résister et de les absorber, de s'adapter à leurs effets et de s'en relever rapidement et efficacement, notamment en préservant et en rétablissant ses structures et fonctions essentielles.

***Catastrophe** : perturbation grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société par des événements dangereux, dont les répercussions dépendent de ses conditions d'exposition, de sa vulnérabilité et de ses capacités de réaction. Elle peut provoquer des pertes humaines ou matérielles, avoir des conséquences sur le plan économique ou environnemental.

***Aléa** : processus, phénomène ou activité humaine pouvant engendrer des effets sur la santé, des blessés et des morts, entraîner des dégâts matériels, des perturbations socio-économiques ou une dégradation de l'environnement.

***Solution fondée sur la nature** : action qui s'appuie sur les écosystèmes afin de relever les défis globaux comme la lutte contre le changement climatique, l'épuration de l'eau ou la gestion des risques naturels.

***Vulnérabilité** : enjeux physiques, sociaux, économiques et environnementaux exposés qui ont pour effet de rendre les personnes, communautés, biens matériels ou systèmes plus sensibles aux aléas. Une forte capacité d'adaptation et une forte résilience viennent réduire la vulnérabilité d'un territoire.

***Risque** : possibilité, probabilité d'un fait, d'un événement considéré comme un mal ou un dommage. Le risque est le produit de la vulnérabilité d'une population et de la probabilité de survenue d'un aléa.

Pour le territoire

Enjeux

- Intégrité des milieux, des paysages, des biens et des aménagements.
- Santé publique.
- Pérennité économique.
- Adaptation et résilience du territoire.

Objectifs opérationnels

- Aménager et construire selon les principes de précaution et d'incertitude climatique.
- S'appuyer sur la nature pour réduire les risques et les impacts liés au changement climatique.
- Anticiper et gérer les crises.
- Protéger les ressources, les biens et les infrastructures.
- Préserver la santé physique comme psychologique des personnes.

Traductions relatives au plan du Parc

Ce sujet fait l'objet d'une première approche cartographique au plan du Parc (carte 3). Complexe et peu étudiée, la sensibilité du territoire aux changements climatiques peut être représentée par quelques éléments factuels expliqués dans le document complémentaire n°3 (DOCO 3, chap. 5).

La sensibilité accrue du territoire liée aux conséquences météorologiques du changement climatique, nécessite que les collectivités en charge de l'aménagement s'y intéressent. Elles ont tout intérêt à intégrer le renforcement de la vulnérabilité de leur territoire à l'occasion de l'étude de leur document de planification (mesure 28).

Recommandations relatives aux critères identifiés :

A l'échelle de micro-bassins versants, engager des études sur les conséquences d'épisodes de pluies intenses, si possible avant la révision des documents d'urbanisme intercommunaux.

Carte 3



Prévoir de dimensionner les ouvrages techniques pluviaux en conséquence, en anticipation des évolutions réglementaires.



Capitaliser la connaissance en vue de l'évolution des plans de prévention des risques et des normes techniques relatives aux différents mouvements de terrain, dont le retrait gonflements des argiles.



Adopter prioritairement dans ces zones des solutions reposant sur la nature pour minimiser les risques en amont et renforcer la résilience des écosystèmes naturels et urbains.

Intégrer le risque accru incendie de forêt dans les documents de planification

Anticiper les épisodes de sécheresse et adopter des pratiques de gestion de l'espace intégrant ces risques accrus.

Rôle du syndicat mixte du Parc et propositions d'actions

Connaître

Contribution au suivi scientifique et technique des conséquences des aléas* climatiques : veille, observation et analyse des répercussions notamment environnementales ; expérimentation et capitalisation des solutions fondées sur la nature* de prévention des risques et de réponses aux aléas, notamment pour des secteurs économiques ou des publics non ciblés par les institutions (cf. mesure 1).

Partager

Partage avec les habitants de connaissances sur les aléas climatiques : conception et organisation d'outils et de temps de sensibilisation sur les impacts sanitaires, les gestes de prévention, les solutions existantes ou à développer pour préserver sa santé (cf. mesure 2).

Valorisation des réflexions et expériences relatives aux risques climatiques, notamment sur la robustesse des solutions fondées sur la nature et sur les services écosystémiques* : informations réciproques et mutualisation de moyens avec d'autres territoires porteurs de projets éprouvés ou en réflexion, semblables et transposables.

Conseil aux collectivités et institutions : contribution, production de conseils et d'avis sur les outils de planification (PCAET, PLUI, SCOT ...), projets d'aménagement ou plans de prévention des risques naturels ou industriels ou technologiques ; apport d'un regard décalé, prospectif, intégré, faisant le lien à la nature et aux habitants (cf. mesure 30).

Faire ensemble

Expérimenter des solutions de prévention et de réduction des risques reposant sur la nature : accompagnement des gestionnaires des milieux, des agriculteurs et forestiers, valorisation de leur contribution à la réduction des vulnérabilités par l'entretien des services éco systémiques. Recherche de leviers techniques, juridiques financiers et organisationnels (cf. mesures 19 et 20). Expérimentation avec les communes de solutions naturelles pour réduire les risques climatiques en agglomération.

Co-construction d'une culture du risque : mobilisation des habitants, collectivités et acteurs économiques pour anticiper les risques et apporter des réponses basées sur la solidarité et l'organisation sociale (cf. vocation 1).

Soutien aux collectivités dans l'anticipation et la gestion de risques émergents (incendie, sécheresse et inondations éclair suite à des pluies intenses) : recours aux solutions naturelles ou agroécologiques ; renforcement de la Trame verte et bleue (cf. mesure 10).

Accompagnement de filières économiques, notamment touristique ou alimentaire et relais de l'État. Anticipation des situations de crise notamment liées aux aléas climatiques et recherche d'organisations adaptées (cf. mesures 18 et 23).

Engagements des signataires dans le cadre de leurs compétences et moyens

Pour tous.

- Sécuriser ses propres équipements et infrastructures face aux aléas climatiques en mobilisant autant que possible le génie écologique.
- Promouvoir une gestion durable des trames vertes et bleues dans l'objectif d'augmenter la résilience du territoire et leur prise en compte dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement.

État.

- Actualiser les plans de prévention des risques naturels ou industriels ou technologiques déjà approuvés, travailler sur l'anticipation des nouveaux risques (notamment incendie). Prendre en compte, dans ces plans de prévention, les cartographies des aléas à l'horizon 2050 et 2100 produites par Météo France. Permettre des expérimentations de rémunération de services écosystémiques.
- Accompagner la mise à jour des Plans communaux de sauvegarde (PCS) et assurer en situation de crise l'information de la société civile via les collectivités, les réseaux professionnels. Soutien aux maires confrontés à des catastrophes naturelles.
- Demander aux aménageurs de s'appuyer sur des solutions reposant sur la nature pour réduire les impacts du changement climatique et permettre des expérimentations de rémunération de services écosystémiques.

Régions.

- Réaliser et partager leur diagnostic de vulnérabilité*, produire et diffuser les travaux régionaux du groupe d'experts sur le climat en Pays de la Loire (notamment via son site internet Transition Ecologique Observatoire) et de l'Observatoire régional des émissions de gaz à effet de serre (OREGES) en Centre-Val de Loire à destination des territoires.
- Soutenir les collectivités dans la prise en compte du risque d'inondation via l'élaboration des documents d'information préventive et de sauvegarde communale : PCS et des Documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM).
- Participer au financement des mesures prévues dans les Plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

Départements.

- Participer au renforcement de la trame verte et bleue en promouvant une gestion apte à augmenter la résilience du territoire au titre de la politique sur les espaces naturels sensibles.

EPCI et communes.

- Élaborer ou réviser les plans communaux de sauvegarde pour y intégrer les risques émergents.
- Élaborer ou réviser les Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) pour informer de manière complète et adaptée la population sur l'ensemble des risques impactant la commune
- Informer les administrés des arrêtés préfectoraux en lien avec les aléas climatiques, les risques pour la santé et la sécurité des habitants (restrictions d'eau, accès à la forêt...). Appliquer et faire appliquer ces mesures.
- Aménager, protéger, voire déplacer les infrastructures vitales exposées aux risques.
- Concevoir et mettre en œuvre des aménagements de prévention des risques mobilisant des solutions fondées sur la nature.
- Renforcer la trame verte et bleue en promouvant une gestion apte à augmenter la résilience du territoire.

Partenaires potentiels

Acteurs du tourisme

Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB)

Agriculteurs

Associations

Autorité de sûreté nucléaire

Bureau de la recherche géologique et minière (BRGM)

Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI)

Chambres consulaires

Chercheurs

Entreprises

Etablissement Public Loire

Gestionnaires des réseaux

Syndicats ou groupements professionnels

Bénéficiaires potentiels

Le monde du vivant est reconnu pour ses « aménités » et reconsidéré comme une solution et non plus comme une « contrainte » au développement local.

Les collectivités limitent les risques et réduisent les coûts inhérents aux catastrophes naturelles pour les habitants et l'économie locale.

Les habitants gagnent en solidarité et préservent leur intégrité comme celle de leurs biens.

Les agriculteurs sont reconnus pour l'entretien des milieux.

Les entreprises et les filières s'organisent pour maintenir leur activité ou sont accompagnées pour modifier leur activité lorsque celle-ci s'avère incompatible avec l'évolution des risques.

Les chercheurs trouvent un terrain de recherche concret et engagé dans la transition.

Indicateurs de suivi du territoire et d'évaluation des mesures

- Nombre et manière dont les SCoT / ou les PLUI intègrent des mesures de réduction des vulnérabilités (notamment fondées sur la nature) et de sécurisation des infrastructures vitales vis-à-vis du climat.
- Nombre de filières économiques accompagnées par le Parc et les consulaires, ayant anticipé l'adaptation de leur activité aux aléas climatiques ou déployé des dispositifs de gestion de crise.
- Nombre de personnes sensibilisées ou formées par le Parc naturel régional à la prévention sur les aléas climatiques